



Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 29

Le 4 avril 2024 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2024. Publication de la convocation le : 29 mars 2024.

**Etaient présents :**

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

**Etaient absents :**

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité :** 11 AVR. 2024

**Date de publication :** 11 AVR. 2024

**Délibération n° 2024-052 : Plan de financement actualisé du bâtiment d'Esquibien (bibliothèque / tennis de table)**

**Rapporteur :** M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2024-013, le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation du bâtiment d'Esquibien (bibliothèque / tennis de table).

Suite à l'accord de financement de 100 000 € au titre de la DETR et à la proposition des Elus du territoire concernant la demande de 70 000€ au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » (Région Bretagne), il convient d'ajuster le plan de financement pour procéder à une nouvelle demande de subvention au titre de la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel est donc ajusté comme suit :

| DEPENSES                                       |                     | RECETTES                       |        |                     |
|--|---------------------|--------------------------------|--------|---------------------|
| Libellé  | Montant HT          | Libellé                        | Taux   | Montant             |
| Honoraires (Moe, contrôle technique, SPS, etc) | 34 000,00 €         | Bien vivre partout en Bretagne | 20%    | 70 000,00 €         |
| Diagnostics et études préalables               | 11 000,00 €         | DETR                           | 28%    | 100 000,00 €        |
| Imprévus                                       | 20 000,00 €         | DSIL                           | 32%    | 113 000,00 €        |
| Travaux d'aménagement                          | 290 000,00 €        | Autofinancement                | 20,28% | 72 000,00 €         |
|  |                     |                                |        |                     |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>355 000,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                   |        | <b>355 000,00 €</b> |

A noter qu'un nouveau plan de financement pourra être présenté pour procéder à une demande de financement au titre du Fond Vert (fonction de la décision de la Préfecture concernant la DSIL) ou d'autres financements.

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,  
Vu la délibération DE2024-013 approuvant le plan de financement prévisionnel du bâtiment d'Esquibien (bibliothèque / tennis de table),  
Vu la délibération DE2024-033 approuvant le budget prévisionnel du budget principal 2024,

Considérant le point d'information sur le financement des projets communaux présenté en commission finances du 15 mars 2024,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à transmettre les demandes de financement associées ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

